



Centre de formation des métiers de la terre et de la nature
Bildungszentrum für Naturberufe

Bulletin d'inscription
Ecole de commerce de Grangeneuve
Ecole supérieure d'agrocommerce / Ecole supérieure d'agrotechnique ESACT

Coordonnées

Nom : Prénom :

Rue : NPA/Lieu :

Tél. privé : No AVS :

Tél mobile : Email :

Né(e) le : Originaire de :

Fils (fille) de : Langue maternelle :

Inscription à l'école

- de commerce de Grangeneuve* - 20 semaines à plein temps Volée 2017/18 Volée 2018/19
 supérieure d'agrocommerce* - 4 semestres à plein temps Volée 2018/20 Volée 2020/22
 supérieure d'agrotechnique*/** - 6 semestres Volée 2018/21 Volée 2020/23
(1^{er} semestre à plein temps, puis en cours d'emploi)

* Conditions d'ouverture de la classe: au minimum 10 inscriptions

* Conditions d'ouverture des deux filières (agrocommerce et agrotechnique): au minimum 8 inscriptions par filière

** CFC d'agriculteur/agricultrice requis

Le CFC de a été obtenu en

Maturité professionnelle obtenue en

Autres formation suivies

Annexes à l'inscription

- > une photo passeport
> copie CFC / diplôme / maturité / autres

Nourriture et pension

Je désire :

- loger et prendre pension complète à Grangeneuve (interne)
 prendre uniquement le repas de midi à Grangeneuve (semi-interne)
 ne prendre aucun repas à Grangeneuve (externe)

Etudiants domiciliés hors canton

Les étudiant-e-s domicilié-e-s hors du canton de Fribourg voudront bien envoyer avec leur inscription une attestation de domicile ainsi que le "*Formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur*" dûment rempli.

L'inscription ne sera validée que lorsque l'école sera en possession de ces deux documents.

Matériel

Pour effectuer leurs travaux, les étudiants doivent être en possession d'un ordinateur portable. La configuration minimale requise du PC sera communiquée aux étudiants en temps opportun.

Ce formulaire est à retourner à l'adresse suivante:

Institut agricole de l'Etat de Fribourg
Ecole de commerce de Grangeneuve ou
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique ESACT
Rte de Grangeneuve 31
1725 Posieux

Désinscription: En cas de désistement, un montant de Fr. 100.00 sera perçu pour les frais administratifs. Le cas échéant, le matériel préparé sera facturé. L'écolage et le matériel sont dus dès que les cours ont commencé. Les élèves qui quittent l'école en cours de période (année scolaire et semestre de formation de type supérieur) ne peuvent prétendre à un remboursement de l'écolage (art. 3 de l'ordonnance).

Comment avez-vous eu connaissance de nos formations ?

Lieu et date :

Signature (manuscrite) :